



Procédure prud'homale mise en radiation et éteinte

Par **LILIANA1**, le **29/08/2012** à **14:57**

Bonjour,

Il y a 4 ans, j'ai assigné mon employeur aux prud'hommes avec demande de régularisation de salaire sur 10 ans et dommages et intérêts. J'ai ensuite constaté que mon avocat y avait été vraiment trop fort et j'ai demandé la radiation administrative du dossier (au bout de deux ans, sans réaction de ma part, cette procédure était donc abandonnée). Jusque là, pas de souci. Par contre, ma question aujourd'hui est de savoir si mon employeur pourrait à son tour tenter quelque chose à mon encontre pour préjudice subi (dommages et intérêts bloqués sur le bilan par exemple, ce que j'ignorais à l'époque), perte de temps des représentants du personnel lors de leurs réunions avec le DRH pour plaider ma cause... ?

Merci par avance pour votre réponse.